

Délibération n° 2024-122 Demande d'accréditation DFGSM – UFR Santé

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 5 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,
Vu la délibération n° 2024-58 du conseil académique du 26 novembre 2024,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

il s'agit d'approuver le dossier de la demande d'accréditation du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSM) de l'UFR Santé.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 25
Membres présents et représentés : 25	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Le dossier de la demande d'accréditation du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSM), conformément à l'annexe, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 6 décembre 2024

Le Président de l'université des Antilles


Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr





**DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION
A DELIVRER
LE DIPLOME DE FORMATION GÉNÉRALE
EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFGSM)**

Arrêté du 3 Juillet 2024

Université des Antilles

TABLE DES MATIÈRES

I.	STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME.....	4
1.	DENOMINATION SOCIALE.....	4
2.	STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION	4
3.	ORGANISATION ACTUELLE	4
II.	NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION	5
III.	MODALITES DE GOUVERNANCE DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME	5
1.	Les missions du Directoire.....	5
2.	Projet pédagogique du DSM.....	6
IV.	PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE	7
V.	ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS (cf. annexes 6 et 7).....	7
1.	Modalités générales	7
2.	Mutualisation des enseignements	7
VI.	NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS (annexe 8).....	8
VII.	DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT MIS EN PLACE PAR LA STRUCTURE DE FORMATION ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME	8
1.	Objectifs d'apprentissage et de professionnalisation	8
2.	Individualisation des parcours.....	9
3.	Organisation du temps de travail	9
4.	Suivi pédagogique personnalisé.....	9
5.	Accompagnement des étudiants en difficulté pédagogique.....	10
6.	Espaces de paroles	10
7.	Politique d'évaluation des terrains de stage et des enseignements.....	11
8.	Indicateurs d'évaluation du projet	11
9.	Moments de cohésion	12
10.	Représentation des étudiants	12
11.	Communication	12
12.	Prestations offertes à la vie étudiante	12
13.	Au CHUM	14
14.	A la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM)	14
15.	Dans la commune de résidence	14
VIII.	AVIS DES INSTANCES	14

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS

AESFAG	Association des Étudiants Sages-Femmes des Antilles et de la Guyane
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CESISMA	Centre d'Enseignement et de Simulation en Santé de Martinique
CHUM	Centre Hospitalier Universitaire de Martinique
CMP	Centre Médico-Psychologiques
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CTM	Collectivité Territoriale de Martinique
DE	Diplôme d'État
DFGSM	Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques
DSM	Département de Sciences Maïeutiques
ENT	Espace Numérique de Travail
GAP	Groupe d'Analyse des Pratiques
GEASE	Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Éducatives
IFMK	Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
LAS	Licence avec une mineure Accès Santé
PASS	Parcours d'Accès Spécifique Santé
PPP	Projet Professionnel Personnalisé
SST	Service de Santé au Travail
SUAPS	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
SUMPPS	Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
UA	Université des Antilles

I. STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

1. DENOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale de l'organisme

Université des Antilles (UA)

UFR Santé - Faculté Hyacinthe BASTARAUD

Site annexe

Département de Sciences Maïeutiques (DSM)

Site de la Maison de la Femme, de la Mère et de l'Enfant (MFME) au CHUM

Code d'identification nationale de L'UA

RNE 9710585J

Adresse du site principal

UFR Santé
Campus Universitaire de Fouillole
BP 145
97154 POINTE-À-PITRE CEDEX

Adresse du site annexe

DEPARTEMENT DE SCIENCES MAIEUTIQUES
Maison de La Femme de La Mère et de L'enfant
CS 90632 – 97261 Fort-De-France CEDEX

2. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Le Département de Sciences Maëutiques (DSM) est intégré depuis 2013 à l'UFR Santé de l'Université des Antilles qui en assure la gestion administrative et pédagogique (cf. annexes 1 et 2).

3. ORGANISATION ACTUELLE

À ce jour, le DSM est géré et financé comme suit :

- Une tutelle hospitalière et territoriale opérée par le CHUM qui en assure la gestion financière et des ressources humaines.
- Une tutelle régionale assurée par la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) qui assure le financement au travers d'une subvention au CHUM.

- Une tutelle de l'UA qui assure la gestion pédagogique et la délivrance du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSM).

L'intégration juridique et financière est en cours de formalisation (date limite prévue au 1^{er} septembre 2027).

II. NOM ET QUALITÉ DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'Université des Antilles.

Madame le Professeur Suzy DUFLO, Doyenne de l'UFR Santé.

Madame Marie-Flore MOLLENTHIEL, Directeur des Services Administratif et Financier de l'UFR Santé.

Monsieur le Professeur PARANT Olivier, Directeur pédagogique universitaire.

Madame Lauriane ABLANCOUS, Directrice du DSM.

III. MODALITÉS DE GOUVERNANCE DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

1. Les missions du Directoire

La Direction du DSM est assurée par :

- Le maïeuticien Directeur

La Directrice agit sous l'autorité du Conseil du Département. Après avis de celui-ci elle est nommée par le Conseil d'UFR pour une durée de 5 ans (*annexe 3*).

L'organisation générale du DSM, tant en matière pédagogique que pratique et disciplinaire, ainsi que la formation professionnelle sont placées sous l'autorité de la Directrice du DSM préparant au DFGSM.

Elle est chargée de coordonner l'organisation des enseignements théoriques, cliniques et pratiques avec la collaboration de l'équipe pédagogique.

La Directrice a en charge.

- La préparation des délibérations des conseils et l'exécution de celles-ci.
- Le fonctionnement général du Département.
- Le contrôle des études.
- La conception du projet pédagogique.
- La mise en œuvre du programme officiel des études de maïeutique.
- Toutes les actions visant à améliorer la qualification professionnelle des sages-femmes.
- L'organisation pédagogique du Département en ce qui concerne les filières de formation Initiale.
- Les relations avec les autres Départements de la Faculté, composantes de l'UA, et instituts de formation.

- Les relations avec l'UFR Santé et l'UA dans l'intérêt du développement du DSM.
- Les relations avec le CHUM et la CTM.

- L'Universitaire Praticien Hospitalier, Directeur Pédagogique.

Il est nommé par le Conseil de l'UFR Santé après avis du Conseil de Département, pour une durée de 5 ans (*annexe 4*).

Il est à ce titre chargé de coordonner le Comité Pédagogique, de présider le Conseil de Département et les différents jurys d'examen.

Il est tenu informé de l'organisation pédagogique retenue pour la formation des étudiants et intervient actuellement dans la formation des étudiants (enseignements et évaluations).

Il participe à l'accompagnement des étudiants en difficulté. Il est le représentant de l'UA au sein du DSM.

2. Projet pédagogique du DSM

Le projet pédagogique du DSM a été conçu et rédigé par l'équipe pédagogique. Il est destiné à donner du sens au programme des études de maïeutique fixé par voie réglementaire. Il est régulièrement mis à jour, réévalué et ajusté. Il est construit afin de répondre aux exigences de la réglementation en vigueur.

Il est mis à la disposition de toute personne qui intervient dans le processus de formation de l'institution. Il sert de fil conducteur au travail de collaboration entre les partenaires qui participent à la formation et permet une meilleure articulation des différentes approches.

Il vise à former des professionnels autonomes, responsables et réflexifs par l'acquisition de connaissances, de compétences, d'attitudes et d'habilités nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme.

Concernant la formation initiale en maïeutique, le projet pédagogique s'appuie sur :

- Une politique de responsabilisation des étudiants
- Une relation pédagogique respectueuse et individualisée
- Un accompagnement vers les projets professionnels exprimés
- La mutation des méthodes pédagogiques vers l'approche par compétence
- Un enseignement assuré de plus en plus par des universitaires et des professionnels de terrain qualifiés
- La qualification permanente des membres de l'équipe pédagogique et la complémentarité de leurs expertises spécifiques
- Une évaluation régulière du dispositif pédagogique suivie d'ajustements (agrément des terrains de stages, évaluations des enseignements et des terrains par les étudiants)
- L'accès à une mobilité interrégionale et nationale
- La collaboration étroite avec les professionnels de terrain

IV. PRESENTATION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE (cf. annexes 5,6 et 7)

ABLANCOUS Lauriane	Directrice, référente des stages
KIN-FOO Sandrine	Sage-femme enseignante, référente L2
PELAGE Sandra	Sage-femme enseignante, référente L3
DELET Jessica	Sage-femme enseignante, référente M1
ROYBELLEPLAINE Kathia	Sage-femme enseignante, référente M2

V. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS (cf. annexes 7 et 8)

1. Modalités générales

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutique (DFGSM) correspond à la première partie des études en vue de l'obtention du Doctorat en Maïeutique.

Les enseignements théoriques alternent avec des périodes de stage en milieu hospitalier ou extrahospitalier à temps plein.

Les UE cliniques sont organisées sous forme de stages en activité libérale ou dans les différentes structures publiques ou privées. Elles permettent l'acquisition des compétences cliniques requises. La durée des stages est généralement de 2 à 6 semaines sur un même lieu.

Le premier cycle comprend six semestres soit 180 ECTS (60 ECTS par semestre) répartis comme suit :

	PASS/LAS	Licence 2		Licence 3		
	Semestre 1 et 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6	
Cours (semaines)	\	13	11	6	8	
Stage (semaines)		3	11	11	14	
Temps de travail personnel		Réparti sur l'année durant les périodes de cours et de stage				
Révisions		1 semaine avant la semaine de rattrapage				
Examens		1 semaine (session 1) + 1 semaine (session 2)				
Vacances		4 semaines (2 à Noël, 1 au Carnaval, 1 à Pâques) + vacances d'été				

Durant le 1^{er} cycle, les lieux de stages sont exclusivement sur la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Martin et la Guyane au sein de la majorité des maternités et des structures libérales. La multiplicité des lieux de stages permet une confrontation à la diversité, ce qui permet à l'étudiant de construire sa propre pratique. Pour cela, il doit pouvoir faire des choix justifiés et effectuer une auto évaluation introduite dans le livret individuel de stage.

2. Mutualisation des enseignements

Certains enseignements sont mutualisés :

- Avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) notamment pour le service sanitaire
- Avec la médecine (en cours de formalisation notamment pour les séances de simulation pluridisciplinaires).

VI. NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACCUEILLIS

Le nombre de candidats accueilli est de 21 places réparties comme suit aux Antilles-Guyane :

- PASS / LAS : 19
- Passerelle : 2 places

Aucun candidat n'est accueilli en formation continue.

VII. DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT MIS EN PLACE PAR LA STRUCTURE DE FORMATION ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

Le soutien aux étudiants est une des priorités du DSM. Les actions menées revêtent diverses formes.

1. Objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

Un livret d'accueil est remis aux nouveaux arrivants.

Les matières enseignées sont regroupées dans des unités d'enseignement théorique présentées dans le livret contenant les maquettes de formation remis à chaque étudiant en début d'année universitaire.

Les enseignements mis en place permettent aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet professionnel et, à ceux qui le souhaitent, de se réorienter par la mise en œuvre de passerelles.

L'apport théorique se complète par des activités de raisonnement clinique (analyse de dossier, jeux de rôle, simulation basse et haute-fidélité en collaboration avec le Centre d'Enseignement et de Simulation en Santé de Martinique_CESISMA) et d'apprentissage pratique en milieu clinique, permettant à l'étudiant de construire la relation de soin et sa réflexivité. L'usage de séances de simulation est croissant.

L'objectif est d'acquérir des concepts et les principes nécessaires à l'étudiant pour la construction progressive des compétences professionnelles requises.

Durant le 1^{er} cycle les stages sont majoritairement effectués en milieu hospitalier. Lors de ces périodes l'équipe pédagogique intervient dans le cadre d'encadrements cliniques formateurs sur des situations clés de la pratique clinique retrouvés dans le référentiel métier des sages-femmes.

Pour permettre aux étudiants d'être acteur de leur formation, l'équipe pédagogique du DSM fait usage de méthodes pédagogiques innovantes adaptées à l'acquisition des compétences visées.

Par exemple, pour faire les liens avec les interventions précédentes sur les examens cliniques, paracliniques, les différentes pathologies, les séances sur l'anamnèse se font lors de séances de simulation sur patient simulé.

D'autres techniques sont utilisées comme la méthode des cartes conceptuelles, la classe inversée, les ateliers de raisonnement clinique, les Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Éducatives (GEASE) ...

Ces modalités d'enseignement permettent la transmission d'informations et l'intégration de connaissances théoriques nouvelles grâce à l'implication active des étudiants qui est constamment recherchée afin de faire d'eux des acteurs de leur formation. Ces méthodes prennent en compte leurs expériences et connaissances préalables.

2. Individualisation des parcours

La progression individuelle des étudiants et l'atteinte du niveau de compétence requis sont suivis tout au long du cursus (diagramme de suivi, entretiens individuels systématiques...). Les objectifs d'apprentissage sont adaptés individuellement et collectivement en fonction de leur niveau.

Les étudiants suivent des UE librement choisies proposées par le DSM. Elles peuvent permettre un approfondissement de certaines compétences acquises dans le cadre du tronc commun ou être enseignées dans des disciplines non strictement médicales (UE Développement Durable en périnatalité et UE Place de l'hypnose en périnatalité).

3. Organisation du temps de travail

En règle générale, l'équipe pédagogique organise le déroulement de la formation à partir du programme des études en tenant compte de la progression des étudiants notamment à partir du suivi pédagogique individualisé, des acquisitions et des compétences.

Le planning d'affectation en stage respecte le choix des étudiants dans la mesure du possible en fonction des impératifs du DSM et des terrains accueillants. Néanmoins les plannings de stage sont établis en respect de la réglementation en vigueur par la Directrice et/ou la référente de stage et/ou la gestionnaire de scolarité.

Un temps dédié à la pratique sportive (minimum 2h/semaine) est inclus au temps de formation pour toutes les promotions durant le temps théorique.

Des aménagements ponctuels sont possibles en fonction des doléances des étudiants qui sont étudiées au cas par cas.

4. Suivi pédagogique personnalisé

Des entretiens individuels personnalisés systématiques sont réalisés tout au long du cursus : 2 minimum par une sage-femme enseignante (en début et en fin d'année universitaire). Ils conduisent l'étudiant à réfléchir sur son niveau acquis et la définition de ses objectifs personnels en lien avec les objectifs cibles. Ils sont renouvelés à la demande de l'étudiant ou de l'équipe pédagogique en cas de difficultés personnelles et/ou d'apprentissage.

En cas de nécessité la Directrice et /ou le Directeur pédagogique universitaire reçoit l'étudiant en entretien. L'intervention d'une psychologue ou d'un autre professionnel spécialiste peut être recommandée.

Un accompagnement sur les terrains de stage est défini par année d'études. Des sessions formatives et des évaluations certificatives y sont programmées, l'autoévaluation par l'étudiant est systématiquement recherchée. Dans le cadre de difficultés survenues en stage, une concertation entre l'étudiant, le(a) responsable ou référent du terrain de stage concerné et l'enseignante permet la médiation et le déploiement de solutions d'apprentissage adaptées.

Les conseils dispensés pendant ou lors du débriefing permettent à l'étudiant d'envisager des pistes d'amélioration. Les outils donnés à cette occasion servent à progresser et à se perfectionner. Cette aide pédagogique est destinée à faciliter l'appropriation des connaissances et le transfert en situation de travail. Elle améliore les compétences, développe les aptitudes et aide les étudiants à résoudre des difficultés éventuelles. À la fin de l'encadrement formateur, un bilan est effectué avec l'enseignante et donne lieu à des actions correctives pour l'année en cours avec objectifs, moyens et échéancier à respecter. La pratique de l'auto-évaluation permet à l'étudiant de se remettre en question. Ces temps précédant l'évaluation normative sont l'occasion pour l'étudiant de réajuster sa pratique et de cibler ses zones de progression. Ils permettent d'adapter ses révisions et ainsi d'optimiser son temps.

Un projet de tutorat est en cours de formalisation. Il envisage le suivi et le soutien d'un étudiant par un autre d'année supérieure qui l'aidera à appréhender le cursus des études.

Un livret de stages par promotion permet le suivi et l'accompagnement des étudiants. L'identification de professionnels-référents (maîtres de stage) permet de suivre leurs parcours d'apprentissage et de les accompagner dans leur progression. Ce dispositif tend à se généraliser.

La cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant, les parcours de stage retenus et les acquis en cours est recherchée.

5. Accompagnement des étudiants en difficulté pédagogique

L'accompagnement des étudiants en difficulté pédagogique se traduit par des entretiens individuels avec la Directrice, l'équipe enseignante +/- le Directeur universitaire et aboutit à un plan d'actions. Un résumé des différents entretiens est centralisé dans le dossier pédagogique de l'étudiant. En cas de nécessité des réunions sont organisées afin d'apporter une réponse commune et éclairée. Une orientation vers un autre professionnel peut être organisée (assistante sociale, psychologue, service de santé au travail, infirmière de l'UA...).

De même, l'organisation de ces réunions régulières avec l'équipe pédagogique témoigne d'une réflexion commune et d'une volonté de considérer les étudiants en situation difficile et/ou d'échec afin de proposer des solutions dans leurs intérêts.

6. Espaces de paroles

La mise en place de Groupe d'Analyse des Pratiques (GAP) sur les retours de stages en binôme avec un intervenant compétent en stratégie d'apprentissage (psychologue, neurosciences, thérapeute) constitue un espace de parole et participe à la professionnalisation des étudiants.

Des groupes de parole visant à améliorer le vécu des étudiants durant leurs études sont assurés par une psychologue et/ou un autre professionnel qualifié qui mettent à profit leur temps d'enseignement dédié. Cet espace libre reste confidentiel et n'est pas soumis à une restitution à l'équipe pédagogique sauf si l'étudiant en manifeste le besoin et en donne l'accord.

7. Politique d'évaluation des terrains de stage et des enseignements

Une politique d'évaluation des terrains de stage et des enseignements par les étudiants est en place. Elle permet la réadaptation des choix institutionnels.

8. Indicateurs d'évaluation du projet

a. Évaluation par les étudiants de leur formation

La mesure régulière de la satisfaction de l'étudiant est primordiale pour comprendre, respecter ses attentes/besoins et y répondre dans la mesure du possible. En 2024, l'évaluation des UE théoriques et cliniques est réalisée par les étudiants via des questionnaires en ligne et/ou en version papier.

Le projet pédagogique est réévalué chaque année à partir de l'interprétation des différents résultats.

Tous les éléments sont repris par l'équipe pédagogique qui les analyse et propose les réajustements nécessaires. Ces indicateurs servent de base de réflexion pour l'adaptation du projet pédagogique pour la rentrée suivante. Les mesures d'ajustement peuvent porter sur le choix des intervenants, les méthodes pédagogiques, les modalités d'évaluation...

Pour effectuer des réajustements pertinents sur les plans institutionnel et pédagogique, un bilan de fin de licence sera réalisé auprès des étudiants. Ses objectifs seront de :

- Mesurer leur niveau de satisfaction
- Connaître leurs attentes et leurs besoins ainsi que leurs priorités pour améliorer les conditions d'apprentissage
- Identifier leurs motifs d'insatisfaction

La formalisation de la délivrance d'un agrément aux terrains des stages par le biais d'un questionnaire remis aux étudiants et d'une visite sur site permet d'assurer la qualité de la formation délivrée.

b. Résultats des étudiants

L'évaluation du projet pédagogique se fait également au regard des résultats obtenus aux examens et de la validation des périodes de stages par les étudiants. Ces résultats se retrouvent :

- Lors des évaluations
- Suite aux jurys et à la commission d'attribution des crédits
- Dans la progression des étudiants au regard de la validation des compétences par les professionnels qui les encadrent en stage

c. Évaluation par les partenaires des terrains de stage

Des échanges réguliers et constructifs sont réalisés avec les professionnels de terrain. Des ajustements sont opérés si nécessaire.

Des séances de présentation du parcours de formation de l'étudiant et des attentes sont organisées afin de permettre aux partenaires de mieux connaître le cursus et donc de repérer des situations de travail plus représentatives de l'exercice professionnel en lien avec le niveau de formation.

9. Moments de cohésion

Des moments de cohésion prenant diverses formes entre promotions, entre les étudiants et l'équipe pédagogique, entre les étudiants et les intervenants ponctuent l'année universitaire.

10. Représentation des étudiants

Les représentants des étudiants siègent aux différents conseils du DSM. L'équipe pédagogique collabore avec l'Association des Étudiants Sages-Femmes des Antilles et de la Guyane (AESFAG).

11. Communication

Une liste des numéros utiles est affichée dans les locaux du DSM. Les équipes administratives et pédagogiques sont joignables par téléphone, email et espace numérique de travail.

Leurs coordonnées sont communiquées aux étudiants dès la rentrée universitaire (livret d'accueil, livret de formation ...).

12. Prestations offertes à la vie étudiante

Le statut d'étudiants permet d'accéder aux dispositifs et activités proposés par tous les sites de l'UA (Martinique et Guadeloupe).

a. Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

Le CROUS est un service public étudiant qui a pour mission de favoriser l'amélioration des conditions de vie des étudiants des académies de Guadeloupe et de Martinique. Il assure des missions d'aide et d'accompagnement de tous les étudiants (français et internationaux) au quotidien et tout au long de leurs études. Il propose aux étudiants une qualité d'accueil et de vie durant leur parcours de formation, met à disposition une offre complète et variée de services notamment :

- Des lieux de restauration (restaurants, brasseries et cafétérias, Crous Truck...)
- Des logements (en résidences universitaires)
- Des aides financières (bourses sur critères sociaux, aides spécifiques, etc.)
- Des dispositifs d'accompagnement social et de santé (psychologues, assistants sociaux, etc.)
- Des activités culturelles, artistiques et sportives pour animer la vie de campus (concours de création étudiante) ...

b. Service commun de documentation de l'UA

c. Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)

Pour tout problème de santé physique ou psychique, l'équipe médicale en place, est à la disposition des étudiants. Toutes les visites et consultations sont gratuites, confidentielles et dans le respect du secret médical.

Les services offerts aux étudiants sont les visites médicales, les consultations médico-psychologiques et les consultations du planning familial.

L'équipe médicale peut orienter vers des structures adaptées : centre d'information, de dépistage et de traitement des infections sexuellement transmissibles, centre de planification, centre d'addictologie(CMP)...

En cas de problème de santé nécessitant un aménagement dans l'organisation de la scolarité, c'est le SUMPPS qui déterminera les besoins spécifiques de l'étudiant demandeur (tiers temps pour les examens...) et qui les transmettra au DSM.

d. Service social

Leur mission est de favoriser l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants (études, aides financières, logements, restauration, transports, vie de campus, référents handicap, difficultés...).

Les services proposés sont :

- Le repas à 1 euro pour les étudiants boursiers ou en situation de précarité
- Le repas à 3,30 euros pour les étudiants non boursiers
- Les aides à la complémentaire santé
- Les aides financières diverses
- Le service 1jeune1solution dédié à l'accompagnement à l'entrée dans la vie professionnelle

e. Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (S.U.A.P.S.)

Vise à l'épanouissement de l'étudiant et à sa formation à la citoyenneté.

Le SUAPS propose tout un panel d'activités incluses dans le cursus universitaire et est intégré sur le temps d'enseignement théorique des étudiants en maïeutiques. Les activités proposées sont multiples.

f. Accès à l'Environnement Numérique de Travail (ENT).

Portail facilitant l'accès aux différents services numériques de l'UA, permet la continuité pédagogique.

Les étudiants peuvent consulter leurs emails, leur dossier administratif (résultats aux examens, identité...), procéder à leurs inscriptions pédagogiques...

g. Accès à la plateforme eCursus, campus virtuel.

Les étudiants y retrouvent les espaces de cours en ligne correspondants à leur cursus.

h. Accès au Restaurant Universitaire

i. Accès aux services d'accompagnement des étudiants en difficulté.

<https://www.crous-antillesguyane.fr/social-et-accompagnement/soutien-et-ecoute/un-accompagnement-social-pour-soutenir-les-etudiants-en-difficulte/>

13. Au CHUM

- Le Service de Santé au Travail (SST) du CHUM prend en charge les étudiants en maïeutique selon leurs besoins (physique et/ou psychique).
- La tenue professionnelle est fournie et entretenue par le CHUM.
- Les étudiants ont accès à la bibliothèque hospitalo-universitaire.
- Le dispositif de déclaration des événements indésirables du CHUM est accessible aux étudiants pour tout signalement anonyme de dysfonctionnement.
- Les étudiants ont accès au self du personnel du site, au local office équipé au sein du DSM et des services de soins (percolateur, réfrigérateur, micro-onde, tables, chaises, point d'eau).

14. A la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM)

Les services sociaux de la CTM sont accessibles aux étudiants en cas de besoin :

Mme. THÉVENARD (assistante sociale)

Standard CTM

Tel. : 0596 55 27 14
action sociale)

0596 59 63 00 (service

15. Dans la commune de résidence

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et les Centre Médico-Psychologiques (CMP) de la commune de résidence sont accessibles aux étudiants.

VIII. AVIS DES INSTANCES

- Conseil Pédagogique du DSM du 23 Septembre 2024 : Avis Favorable
- Conseil d'UFR Santé du 24 Octobre 2024 : ...
- CAC du 26 Novembre 2024 : ...
- Conseil d'Administration de l'UA du 5 Décembre 2024 : ...

ANNEXES

- ANNEXE 1 Statut du DSM
- ANNEXE 2 Organigramme UFR santé
- ANNEXE 3 Arrêté de nomination de la Directrice
- ANNEXE 4 Nomination Directeur universitaire
- ANNEXE 5 Organigramme du DSM
- ANNEXE 6 Maquette pédagogique
- ANNEXE 7 Annexe de l'arrêté
- ANNEXE 8 Les capacités d'accueil MMOPK 2024-2025

**Instructions concernant les demandes d'accréditation « hors vague »
Diplôme national de DEUST, licence générale et professionnelle, licence professionnelle « bachelor
universitaire de technologie » (LP BUT) et master**

En dehors de sa campagne d'évaluation, un établissement peut demander à être accrédité pour délivrer un diplôme national (DEUST, licence, licence professionnelle, LP-BUT ou master). Pour ce faire, il adressera au département Qualité et reconnaissance des diplômes les informations suivantes dans un même fichier :

1. Note Stratégique (*co-signée en cas de co-accréditation*) comportant les éléments suivants :
 - Justification du projet (lien avec la stratégie de formation de l'établissement, le COMP, évolution du secteur, de la profession, des métiers en tension ou d'avenir, évolution de la réglementation, secteur émergent scientifiquement...)
 - Modèle économique attaché à cette création vis-à-vis du contexte global (quelles transformations, fermetures etc. sont envisagées dans l'ensemble de l'offre de formation et à quelle échéance ?)
 - Positionnement de la formation dans l'offre de l'établissement, du site, et le cas échéant aux niveaux régional et national, en indiquant les formations similaires
 - Relations avec le milieu socioprofessionnel, entreprises partenaires, tissu industriel ; pour les licences professionnelles préciser les accords passés au sein d'un secteur d'activités, avec les branches professionnelles et/ou les entreprises ou autres organismes d'employeurs potentiels des diplômés
 - Objectifs en matière de flux pour la prochaine période (filières et bassin de recrutement, flux attendus)
2. Description de la formation
3. Présentation de l'équipe pédagogique
4. Partenariats

 Cas particulier des déclarations d'ouverture ou de fermeture hors vague d'un parcours dans une spécialité de LP BUT existante. Dans cette situation il est seulement nécessaire de transmettre l'annexe de ce formulaire.

Attention, en raison notamment de l'inscription dans Parcoursup et Monmaster, les demandes de création doivent être fournies au plus tard, pour le **30 septembre** de l'année précédant l'année visée par la demande d'accréditation (demande au 30 septembre 2024 pour la rentrée 2025).

Il appartient aux établissements de prévoir, pour les opérations envisagées, les garanties nécessaires à la soutenabilité du projet et de les préciser dans leur demande.

Etablissement : **UNIVERSITE DES ANTILLES**

Intitulé de la mention / Spécialité : **Licence Professionnelle Agronomie**

Restructuration **Création**

Domaine (ALL, DEG, SHS ou STS) : **STS**

1. Note stratégique (2 pages maximum)

L'agriculture tropicale fait face à de nouveaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui nécessitent des approches innovantes et adaptées aux spécificités des territoires tropicaux. Dans un monde marqué par la nécessité d'une transition écologique, les zones tropicales sont confrontées à des défis spécifiques : la préservation de la biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles, la valorisation des productions agricoles locales et agro-transformés.

L'agriculture et l'agro-alimentaire constituent un enjeu socio-économique et scientifique de première importance, particulièrement dans les territoires d'outre-mer. En effet, à ce jour, seules 30 à 35 % de la consommation alimentaire de la Guadeloupe est produite sur l'archipel. Les produits importés, souvent moins chers, sont privilégiés par les acheteurs des grandes et moyennes surfaces aux produits locaux. Très souvent, les ressources locales sont peu ou pas valorisées et cela engendre un gaspillage important et une perte de nos traditions alimentaires, laissant les produits ultra transformés importés (« la malbouffe ») prendre l'avantage dans les assiettes.

L'agriculture et l'agro-alimentaire représentent alors un immense champ de développement et constituent de ce fait, un important secteur d'insertion professionnelle. Ces deux disciplines sont soutenus par la région et par les collectivités pour reconquérir les assiettes des guadeloupéens, en témoignent plusieurs projets locaux en cours (Diagalim, Education alimentaire, NuTWind, Projet d'Alimentation territorial, etc...). Pourtant la diversification des productions peine à se développer en Guadeloupe.

Les filières d'export de la canne et de la banane sont majoritaires, fortement aidées et très structurées, ce qui rend le développement des autres filières plus difficile. De plus, n'ayant pas d'autres formations de niveau Bac+3 en Agronomie en Guadeloupe, les jeunes sont obligés de partir acquérir le savoir et les techniques ailleurs et peinent à revenir en Guadeloupe pour le développement de leur territoire.

Apporter une telle formation aux jeunes, sur le territoire : (i) enclenche des envies de mieux valoriser la production locale pour mieux répondre aux habitudes et attentes de consommation locales, (ii) est un levier pour répondre à un enjeu fort de diversification de l'agriculture guadeloupéenne et d'accompagner le développement de l'agro transformation.

La mise en place de la Licence Professionnelle Agronomie, avec un parcours dédié à **l'Agriculture Tropicale, Terroir, Territoire - Conseil et Développement**, répond à la demande croissante de professionnels qualifiés capables d'accompagner le développement agricole dans ces territoires, tout en tenant compte des spécificités environnementales, économiques et sociales locales. Cette formation permettra de former des conseillers et des acteurs du développement rural et en eco-conseil, aptes à relever les défis liés à la valorisation des ressources locales dans une perspective de développement durable, tout en stimulant la transformation agro-alimentaire, la valorisation des produits du terroir et l'innovation. Cette licence contribuera à aborder les nouveaux enjeux de l'agriculture à toutes les échelles territoriales. Elle s'inscrit dans un contexte de transformation profonde des pratiques alimentaires, des relations entre les zones urbaines et

rurales, de la gestion de la biodiversité, du changement climatique et de la valorisation du terroir, avec une attention particulière portée à la notion de territoire.

Cette formation vise à former des professionnels qualifiés pour :

1. **Valoriser les ressources locales** : Développer les compétences nécessaires pour optimiser la production agricole tout en intégrant les spécificités du terroir tropical et les défis liés à la biodiversité.
2. **Accompagner le développement durable** : Former des conseillers capables de proposer des stratégies de développement agricole durable, respectueuses des écosystèmes tropicaux, et adaptées aux contextes locaux.
3. **Promouvoir l'agriculture de terroir** : Soutenir la mise en avant des produits agricoles locaux et du terroir dans une perspective de valorisation alimentaire, économique et culturelle.
4. **Renforcer le lien entre agriculture , agroalimentaire et territoire** : Intégrer les notions de gestion territoriale dans les approches de développement agricole pour une meilleure harmonisation des activités humaines avec les réalités écologiques des zones tropicales.

La Licence Professionnelle s'adresse aux étudiants titulaires d'un Bac+2 dans les domaines de l'agronomie, de l'environnement, de la biologie, ou des disciplines connexes. Elle cible également des professionnels en reconversion ou des techniciens agricoles souhaitant approfondir leurs compétences dans le conseil et le développement agricole tropical.

Les diplômés de cette licence seront capables de :

- Conseiller et accompagner les agriculteurs et les collectivités dans l'optimisation des systèmes de production agricole tropicale.
- Mettre en œuvre des projets de valorisation des ressources agricoles locales en lien avec le terroir et le territoire.
- Développer des stratégies de gestion durable des ressources naturelles, en tenant compte des enjeux liés à la biodiversité et au changement climatique.
- Contribuer à la gestion et à l'aménagement du territoire dans une perspective de développement agricole.
- Faciliter la mise en place de pratiques agricoles respectueuses des écosystèmes tropicaux et des dynamiques locales.

L'Université des Antilles, en tant qu'acteur de formation clé dans la région caribéenne, s'est donnée pour mission de répondre aux besoins spécifiques de son environnement en termes de développement économique et social. Le projet de **Licence Professionnelle Agronomie Tropicale, Terroir, Territoire - Conseil et Développement** s'inscrit directement dans cette stratégie en proposant une formation spécialisée en agronomie tropicale. Elle vise à répondre aux enjeux locaux, régionaux et internationaux de gestion durable des ressources naturelles, tout en favorisant la valorisation des produits agricoles tropicaux et la gestion territoriale.

Au niveau local, cette formation de licence n'a pas d'équivalent. En effet, elle diffère des deux Bachelors Universitaire Technologique Génie Biologique (BUT GB) Parcours Sciences de l'Aliment (SAB) et Biotechnologies et Parcours Sciences de l'Environnement et Ecotechnologies (SEE) proposés par le département Génie Biologique de l'IUT de la Guadeloupe - Université des Antilles. Le BUT GB SAB et SEE a pour but l'acquisition d'un socle de connaissances académiques pluridisciplinaires en biologie (Biologie moléculaire et cellulaire, Biochimie, Génétique, Immunologie, Génomique), en sciences exactes appliquées à la biologie (Chimie organique...) en lien avec le monde professionnel (Biotechnologie, Qualité, Microbiologie). Le parcours SAB est orienté sur l'analyse et l'expérimentation dans les sciences des aliments, les sciences biologiques et biotechnologiques et l'innovation des ressources végétales locales en produits alimentaire, cosmétique et nutraceutique. Le parcours SAB ne propose pas l'intégration d'étudiants internationaux et est

uniquement en formation initiale. La licence professionnelle Agronomie diffère également du BUT GB parcours SEE qui est orienté sur l'analyse et l'expérimentation dans les sciences environnementales, la valorisation des déchets, l'écotechnologie ou encore l'analyse des polluants.

La formation sera soutenue par certaines entreprises, des coopératives du monde agricole et agroalimentaire du territoire, par les centres techniques et de recherche tels que l'Institut National de la Recherche en Agronomie et en Environnement (INRAE) des Antilles-Guyane, le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), des banques habilitées au financement des projets agricoles et d'agro-transformation, des institutions telles la Direction. de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF).

Le recrutement sera fait pour répondre aux besoins de la filière locale ; national (en provenance des autres îles françaises, de la Guyane de la France hexagonale, et international. Les précédentes licences professionnelles de la Guadeloupe ont attiré des étudiants provenant de la France Hexagonale et de l'Afrique pour apprendre les techniques agricoles des régions tropicales. Le recrutement sera effectué via e-candidat de l'Université des Antilles.

La capacité d'accueil variera de 12 à 24 apprentis (avec un minimum de 10).

2. Description de la formation

Intitulés des parcours de formation :

Parcours « Agronomie Tropicale, Agro-alimentaire, Terroir - Conseil et Développement »

Organisation de la formation :

Schéma général, portails, mutualisation des parcours, articulation des différentes années, socle commun etc.

Schéma général

La formation s'organise sur deux semestres (un an) découpée en 6 Unités d'Enseignements

UE 1 : Découvrir le secteur agricole et agro-transformation

UE 2 : Réaliser une analyse systémique d'une entreprise agricole et agroalimentaire

UE 3 : Découvrir le monde de l'entreprise, communication

UE 4 : Argumenter en anglais dans le cadre de son métier

UE 5 : Projet tuteuré

UE 6 : Mission en entreprise

Portail

Portail « Sciences et Technologies »

Modalités d'enseignement :

La formation est proposée en alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) et en formation continue.

Volume horaire de la formation :

	<p>La formation comporte 430 heures dont 20 heures d'anglais spécialisé (vocabulaire professionnel) et 100 heures de projet tuteuré.</p>
Lieux de la formation :	<p>La formation se déroule sur deux sites :</p> <ul style="list-style-type: none">• Site de Guadeloupe AGROCampus en partenariat avec l'EPLEFPA (Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles) et son CFA Agricole• Site de l'INRAE Antilles – Guyane (Domaine de Duclos)
Moyens techniques et locaux :	Salles de cours du CFAA ; exploitations expérimentales de l'INRAE
Liens avec la recherche :	Sans Objet
Liens avec le monde socio-économique :	<p>Il y a une diversité des relations avec le monde socio-économique. De part ces relations étroites, les entreprises du secteur recrutent des alternants et proposent aux étudiants des missions de projets tuteurés. Par ailleurs, des professionnels du secteur s'attèlent à la réalisation de cours magistraux, de travaux dirigés, de conférences, de visite de leur entreprise, de mise à disposition des alternants de leurs équipements professionnels.</p> <p>Les partenaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none">○ les centres techniques tels que l'INRAE et le CIRAD ;○ les structures du secteur agricole (Caraïbes Melonniers, Iguavie, Les Producteurs de Guadeloupe, Assofwi),○ les structures du secteur agroalimentaire (les Grands Moulins des Antilles, les distilleries - Bologne, Bielle , Man roro, Mon panier Bio, Carrefour...)○ et les services de l'Etat / établissement public tels que la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), et la Chambre d'agriculture). <p>La Licence Professionnelle s'adresse aux étudiants titulaires d'un Bac+2 dans les domaines de l'agronomie, de l'environnement, de la biologie, ou des disciplines connexes. Elle cible également des professionnels en reconversion ou des techniciens agricoles souhaitant approfondir leurs compétences dans le conseil et le développement agricole tropical</p>
Capacité en 1^{ère} année et prévision sur l'ensemble du diplôme (y compris pour les éventuels parcours) :	Capacité d'accueil de 12 à 24 étudiants (avec un minimum de 10 étudiants)
Origine des publics :	<p><u>Formation initiale</u> : Étudiants titulaires d'un Bac+2 / Bac+3 dans les domaines de l'agronomie, de l'environnement, de la biologie, ou des disciplines connexes.</p> <p><u>Formation continue</u> : Salariés du secteur de l'agronomie, de l'agro-transformation, Professionnels d'exploitations agricoles ou de transformation en reconversion ou des techniciens agricoles souhaitant approfondir leurs compétences dans le conseil et le développement agricole tropical.</p>

3. Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation

LAWRENCE Génica, MCF, CNU 68
KAMDEM Pierre, PR, CNU 23
PREUX Thibaut, MCF, CNU 23
YENGUE Jean-Louis, PR, CNU 23

Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

Part du volume horaire d'enseignement dédié à l'intervention de ces représentants :
88 % soit un total de 380 heures

Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien

Personnel non-enseignant qui vient en appui aux enseignants de la formation (ingénierie pédagogique, tutorat ...)

- Service FCA de l'IUT de la Guadeloupe - Université des Antilles (Contrat de professionnalisation, reprise d'études, VAPP et VAE)
- Service du CFAA de l'EPLEFPA de la Guadeloupe (contrat d'apprentissage)
- Assistante de gestion FCA de l'IUT de la Guadeloupe (suivi administratif)
- Coordonnateur de la Licence Professionnelle sur le site du CFAA de l'EPLEFPA de la Guadeloupe

Composition envisagée pour le Conseil de perfectionnement

La composition du conseil de perfectionnement (CoPerf) est officialisée par un vote en Conseil de l'IUT. Le CoPerf comporte les catégories de membres suivants :

- Les responsables de la LP et des membres de l'équipe pédagogique (la directrice de l'IUT ou son représentant le chef de département, des vacataires professionnels),
- Le responsable pédagogique de la LP
- Deux personnels BIATSS assurant la gestion administrative de la formation et concernés par le diplôme (secrétariat pédagogique, un représentant des services Formation et vie universitaire et/ou Formation continue et alternance) ;
- Deux représentants étudiants en cours de formation (délégués ou élus au conseil de perfectionnement, dont au moins un apprenti) ;
- Deux représentants du monde socio-économique, dont au moins un ancien étudiant de la formation en activité (qui n'appartient pas à l'équipe pédagogique) ;
- Un représentant du CFA de rattachement de la formation ;
- Deux représentants des organisations professionnelles partenaires de la formation.

-

4. Partenariats

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (d'autres) établissement d'enseignement supérieur public

Sans objet.

Internationalisation des formations

Voyage pédagogique obligatoire à l'étranger (dans la Caraïbe Anglophone) dans le cadre du projet tuteuré (environ 35h) - Accords Erasmus Mundus et avec LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité)

L'objectif de ce voyage est d'ouvrir les étudiants à l'international, pratique de la langue anglaise et de découverte de pratiques différentes de la Guadeloupe.

Conventionnement avec une institution privée française

Sans objet.

CONSULTATION DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

Si ouverture de spécialité de LP-BUT :

- CONSEIL DE L'IUT (avis et date) :

UNIVERSITE/ETABLISSEMENT :

- COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE OU INSTANCE EN TENANT LIEU (avis et date) :
- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT (avis et date) :

Le PRÉSIDENT DE L'ETABLISSEMENT (date et signature) :